

Maisons-Alfort, le 12 juin 2001

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2001-SA-0125

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur trois projets d'arrêtés relatifs à l'alimentation animale

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments a été saisie le 28 mai 2001 par la Direction générale de l'alimentation d'une demande d'avis concernant trois projets d'arrêtés relatif à l'alimentation animale :

- Un premier projet d'arrêté relatif aux conditions sanitaires régissant l'emploi, la commercialisation, les échanges, les importations et les exportations de certains produits d'origine animale destinés à l'alimentation animale et à la fabrication d'aliments des animaux ou à d'autres usages ; ce texte reprend les dispositions de l'arrêté 10 novembre 2000¹, qu'il abroge, et intègre les colonnes vertébrales dans la liste des matériaux à risque spécifiés (MRS) ;
- Un second projet de texte modifiant l'arrêté du 24 juillet 1990² ; ce texte prévoit l'emploi exclusif de tissus adipeux issus de ruminants recueillis avant la fente de la colonne vertébrale, et complète les conditions d'échanges, d'introduction et d'exportation des produits destinés à l'alimentation des animaux des espèces dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine ;
- Un troisième projet modifiant l'arrêté du 30 décembre 1991³ qui prévoit de purifier les graisses fondues issues de ruminants (taux maximum d'impuretés non solubles totales résiduelles n'excédant pas 0,15 % en poids) selon les conditions définies par la décision 1999/534/CE, procédé qui vient compléter le traitement thermique de ces graisses ;

Considérant que ces projets qui visent à introduire les dernières dispositions communautaires sont conformes aux avis et recommandations précédemment rendus par l'Agence, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable sur ces trois projets d'arrêtés.

Le Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex

Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

Martin HIRSCH

¹ Arrêté du 10 novembre 2000 relatif aux conditions sanitaires régissant l'emploi, la commercialisation, les échanges, les importations et les exportations de certains produits d'origine animale et à la fabrication d'aliments des animaux

² Arrêté du 24 juillet 1990 portant interdiction de l'emploi de certaines protéines et graisses d'origine animale dans l'alimentation et la fabrication d'aliments pour animaux et fixant des conditions supplémentaires à la commercialisation, aux échanges, aux importations et aux exportations de certains produits d'origine animale destinés à l'alimentation animale et la fabrication d'aliments pour animaux

³ Arrêté du 30 décembre 1991 relatif à la transformation des déchets animaux et régissant la production d'aliments pour animaux d'origine animale